



L'ORGANISATION DES FÊTES ET MANIFESTATIONS SUR LA COMMUNE

Objectifs de la formation

Rappel des grands principes liés aux subventions aux associations

Connaître les règles administratives et appréhender les enjeux sécuritaires

**Mercredi 6 novembre
2024**

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : 6 heures

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Public : élus communaux et
intercommunaux

**Effectif limité : 15
participants**

Méthode

Apports théoriques

- Participation active
- Exercices pratiques
- Document pédagogique remis aux participants

**Intervenant : Florence
LAGNEAU-BILLET**

Avocate à la cour

Programme

I - Les relations communes / associations

- Rappel des bonnes pratiques dans l'attribution des subventions
- L'élu membre d'une association
- Le comité des fêtes
- Les conditions de mise à disposition de la salle communale

II- Quelles manifestations et quelles obligations pour les acteurs ?

- Qui sont les acteurs de l'évènement ? La commune ? Une association ?
- Les manifestations non sportives sur voies publiques
- Les manifestations sportives non motorisées sans classement et celles chronométrées
- Les manifestations sportives motorisées non chronométrées et sur voies publiques fermées
- Les spectacles vivants
- Le spectacle pyrotechnique
- Ventes au déballage
- Loteries et lotos

III – L'aspect sécuritaire de l'organisation

- Manifestations sur la voie publique
- Manifestations dans un lieu fermé (Règlement ERP)
- Sous un chapiteau

IV – La mise en place de la buvette

- Réglementation autour des débits de boissons et des autorisations de vente d'alcool

V – Les détails de l'accord AMF/SACEM